

Quels déchets ?

- Le service de collecte de Brest métropole accepte uniquement les déchets indiqués dans ce mémotri. Ils sont collectés et triés en même temps que ceux des ménages.

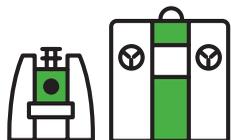
Exemples de déchets non collectés par Brest métropole :

- Palettes, bâches en plastique, peintures, gravats, déchets de grande taille...
> **Adressez-vous à un prestataire privé**

PENSEZ AUSSI À TRIER...

LE VERRE

Bouteilles, bocaux, pots,
flacons de parfum...
Bien vider, inutile de laver.



Vous avez des interrogations
ou vous souhaitez aller plus loin
dans la gestion de vos déchets
(réduction des déchets,
réduction des emballages,...),
contactez les équipes du service
déchets de Brest métropole qui
sauront vous conseiller au mieux en
fonction de votre activité.



Contacts : collecte-professionnels@brest-metropole.fr • 02 98 33 50 50
Retrouvez toutes les infos sur Brest.fr (rubrique déchets, vous êtes un professionnel)



MÉMO TRI

DES PROFESSIONNELS

Vous êtes un **professionnel** (entreprise, artisan,
commerçant, restaurateur, activité tertiaire...) ?

Le service de collecte des déchets de Brest métropole est dédié aux particuliers.
Toutefois, il peut collecter les déchets professionnels, s'ils sont comparables
à ceux des ménages, par leur nature et leur quantité.

ACCEPTÉS

EMBALLAGES EN CARTON ET PAPIERS

Tous les papiers : courriers, journaux, magazines, prospectus, affiches, documents **non broyés**, sacs en papier vides...

Cartonnettes, briques alimentaires, cartons de moins d'1 mètre, bien pliés et vidés.



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Toutes les bouteilles ou flacons en plastique **vides et de moins de 5 litres**.

Barquettes, pots en plastique et en polystyrène vides..

Sacs et sachets en plastique vides.

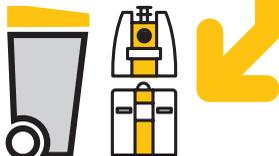
Papier bulle d'emballage.



EMBALLAGES EN MÉTAL

Canettes, boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols **non dangereux**, barquettes en aluminium, couvercles en métal...

Les petits emballages en aluminium : boules de papier aluminium, capsules de café ou de bouteilles, plaquettes vides de médicaments.



Comme pour les particuliers, tous ces déchets sont collectés par les services de Brest métropole et acheminés au centre de tri TriGlaz à Plouédern pour être triés en vue de leur recyclage.

INTERDITS

Papiers absorbants, papiers broyés.

Rouleaux de papier (papiers peint, rouleau de papiers de caisse...).

Papiers ou sacs souillés (humides ou avec des restes alimentaires).

Cartons de **plus de 1 mètre**.

Cartons non pliés et non vidés.



Bouteilles, flacons de plus de 5 litres.

Barquettes et pots de plus de 5 litres.

Films en plastique de palette et cerclage.

Polystyrène de calage.

Rouleaux en plastique (étiquette ou autre).



Tout objet métallique qui n'est pas un emballage : **câbles**, outils, barre métallique, extincteurs...



Le dépôt des **déchets "interdits"** dans les contenants de collecte sélective peut engendrer des dysfonctionnements majeurs au niveau du centre de tri. Il est donc impératif de respecter ces consignes, pour des raisons de sécurité, de coûts et d'efficacité du système de recyclage.

Merci de votre contribution.

